





Incitation à la rénovation des logements locatifs : le permis de louer

Marlène Bailly

Commune de la Couronne – manager centre ville, commerce et habitat

Gervais Rougier

GIP solidarités

20 octobre 2022



Mise en place





Mise en place depuis le 08 janvier 2019 (périmètre précis)
Procédure d'autorisation
GIP Charente SolidaritéS : effectue les visites pour le compte de la commune

Organisation du traitement des dossiers

- → Gestion administrative par le service Urbanisme
- → Réception et enregistrement des dossiers (cerfa)
- → Vérification de la complétude du dossier (7 jours)
- → Envoi dossier au GIP pour organisation visite logement
- → Réponse du GIP avec envoi du diagnostic
- → Courrier accord mise en location ou refus (avant le mois de délai légal).







Le diagnostic des logements par le GIP

La cotation de l'indécence : de 1 à 4

Cotations 1 et 2 : anomalies mineures

Cotations 3 et 4 : anomalies lourdes

Coût de la visite :

- si logement décent : pris en charge par la commune
- si logement indécent : pris en charge par le GIP

Depuis janvier 2022 : si à la 3ème visite le logement est toujours

indécent : coût de la visite mis à la charge du bailleur.



Bilan chiffré





	2019	2020	2021
Nombre de demandes d'autorisations préalables déposées	38	50	54
Nombre de contrôles de décence réalisés	29 (dont 5 contre visites)	49 (représentant 40 logements - visites et contre visites)*	51 (représentant 36 logements - visites et contre visites)
Nombre d'autorisation de mise en location délivrées	27 dont <u>3 logements devenus</u> <u>décents après travaux</u>	27 dont <u>5 logements</u> <u>devenus décents après</u> <u>travaux</u>	35 dont <u>1 logement devenu</u> <u>décent après travaux</u>
Nombre de refus	2 refus + 9 dossiers jamais complétés	22 refus + 1 sans suite	16 refus + 3 sans suite
Sanction	1 amende administrative de 5 000 € par arrêté préfectoral		







